

AR Prefecture

063-200072080-20221213-CC20220811-DE
Reçu le 21/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 8 décembre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-08-11

OBJET :

**ACCORDS DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMME D'INTERET
GENERAL (PIG)**

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Anthony PALERMO ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Bernard PENY ayant donné procuration à Christiane MOUGEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jacques THOMAS ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Préfecture

063-200072080-20221213-CC20220811-DE

Reçu le 21/11/2022 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants,

Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer relatives aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements signée entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, le 04 juillet 2018, précisant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes dans le cadre du PIG (Programme d'un d'Intérêt Général) départemental,

Vu la délibération en date du 22 février 2022 approuvant la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 ans,

Vu les dossiers de demande de subvention suivants reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la CCPSE	Taux de subvention de la CCPSE	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CCPSE)	%
Monsieur Paul CORNU	PO	Le Bourg 63560 TEILHET	Travaux d'autonomie de la personne	5 736,00 €	286,80 €	5,00%	3 154,80 €	55,00%
Madame Colette LASCIOUVE		Lieu-dit La Mazière - 63640 SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	Travaux d'autonomie de la personne	7820,00 €	391,00 €	5,00%	4 301,00 €	55,00%

Propose au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé

AR Préfecture
063-200072080-20221213-CC20220811-DE
Reçu le 21/12/2022

dan dans le tableau ci-dessus. La date d'arrivée de l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux, autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

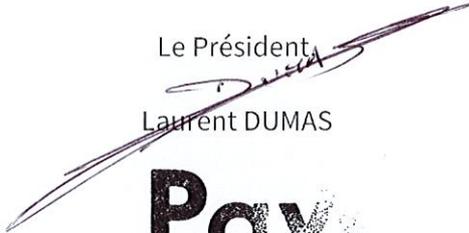
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,
- dit que les crédits sont inscrits au C/6557 du budget principal de la Communauté de communes pour 2022.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 13 décembre 2022.

Le Président


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes